

## A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON BOURSIERS

ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

**RAPPEL :**

Le paiement de la demi-pension s'effectue pour les 04 premiers mois (Septembre – Octobre – Novembre – Décembre 2025), puis par trimestre (Janvier – Février – Mars) et (Avril – Mai – Juin 2026).

Le règlement du trimestre Avril – Mai – Juin 26 se fera selon le calendrier ci-dessous au Service de la Gestion (pas de paiement à distance) :

- Lundi 18 – Mardi 19 – Jeudi 21 – Mardi 26 – Jeudi 28 Mai de 08h00 à 12h00. Pas de règlement le mercredi.
- **DERNIER JOUR DE DEMI-Pension le JEUDI 18 JUIN**

Avril : 07 jours : 15,40 €

Mai : 10 jours : 22,00 €

Juin : 09 jours : 19,80 €

**Total : 26 jours : 57,20 € à régler**

### Information Complémentaire :

- 3 matinées de Brevet pour les élèves de 3° : Vendredi 26 – Lundi 29 et Mardi 30 juin (Pas de Demi-Pension).

- 
- 3 modes de paiement : ESPECES (merci de faire l'appoint) – CHEQUE – CARTE BLEUE
  - Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées.

La Principale

Sandrine VICTORIN

